

Mobilité durable et transport collectif en région

Notre association milite pour la mise sur pied d'un système de transport en commun dans la MRC de Memphrémagog, un milieu rural et semi-rural des Cantons de l'Est.

Notre expérience montre que des mesures incitatives ne suffisent pas à convaincre les élus de dépenser suffisamment pour le transport collectif car la pression des contribuables les pousse plutôt à réduire les dépenses municipales. Il faut des mesures coercitives dans le cadre d'une politique gouvernementale pour obliger les élus à agir dans le domaine du transport collectif et de l'auto-partage.

Le milieu municipal doit en venir à considérer le transport collectif comme un service aussi essentiel que l'eau potable. La Loi doit intégrer l'obligation pour toutes les MRC d'offrir les services de transport en commun à toute la population.

Les MRC et les municipalités peuvent faciliter une meilleure intégration des transports et des pratiques liées à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Nous suggérons qu'aucun permis de développement de noyau urbain ne puisse être émis sans l'assurance de l'accessibilité au transport collectif et aux commerces de proximité.

Le plan d'aménagement ainsi que les schémas d'aménagement et de développement doivent prévoir des objectifs et des cibles quantifiables de réduction de la circulation automobile. Nous proposons que toutes les MRC soient dans l'obligation de proposer des cibles quantifiables de réduction des GES incluant les émissions des véhicules.

Nous demandons au MTMEQ de veiller à ce que les transporteurs interurbains établissent leurs points d'arrêts à proximité des transports régionaux ou à distance de marche des centres. Nous proposons de plus que le MTMEQ oblige les municipalités et les MRC à aménager des stationnements incitatifs pour les usagers du transport collectif. Il devrait aussi être interdit aux transporteurs qui desservent de façon exclusive certains trajets, d'en abandonner une partie sans que des moyens alternatifs ne soient établis pour la population concernée.

Les priorités

Nous pensons que la priorité doit être accordée à l'amélioration d'une offre de transport en commun dans l'ensemble du Québec, que ce soit en milieu rural ou semi-rural, et à toute heure du jour. Il s'agit donc de déterminer une desserte optimale soit par autobus, mini-bus ou taxibus, selon la densité de la population des différents secteurs et selon la distance, pour respecter des horaires convenables. Une campagne de valorisation du transport en commun devrait être entreprise, axée sur le plaisir de partager avec d'autres usagers en toute simplicité et dans le calme un service sécuritaire et économique.

Des mesures fiscales devraient encourager les services de livraison, le travail à domicile et l'utilisation des transports en commun. Les services de taxi devraient aussi être subventionnés et encouragés à mettre sur pied des formules collectives. Les frais d'immatriculation des automobiles devraient être revus à la hausse, particulièrement dans le cas des véhicules reconnus pour leur haut taux d'émission de GES.

Certains éléments de la Politique d'admissibilité au transport adapté devraient être revus. Beaucoup d'usagers auraient besoin de transport adapté pour une courte période (convalescence,...) alors que ces services ne sont disponibles qu'à long terme à cause des délais exigés par les nombreuses démarches d'admissibilité. Les personnes incapables de se déplacer devraient avoir directement accès au transport adapté sur présentation d'un certificat médical.

En terminant, soulignons qu'en ce moment, pour toutes sortes de considérations économiques, environnementales, énergétiques et de qualité de vie, nous considérons que l'accès au transport en commun doit devenir une priorité du Gouvernement du Québec. Toutes les municipalités et les MRC doivent être mises à contribution.

Les oubliés de l'autobus
août 2017